REPUBLIQUE FRANCAISE

AP-2025-70 /

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 15/07/2025

Délibération n° AP-2025-70 – Déploiement du Programme Guyane Révélée

L'an deux mil vingt cinq et le mardi 15 juillet à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président.

Etaient présents : Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Philippe BOUBA, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jessi AMERICAIN, M. Julnor BELIZAIRE, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. Christian NOKO, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Keena Annick LEONCE

Etaient représentés : Monsieur Gabriel SERVILLE a donné procuration à Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Madame Samantha CYRIAQUE a donné procuration à Madame Karine CRESSON-IBRIS, Madame Muriel BRIQUET a donné procuration à Monsieur Jessi AMERICAIN, Monsieur François BAGADI a donné procuration à Monsieur Philippe BOUBA, Madame Audrey MARIE a donné procuration à Monsieur Pierre DESERT, Monsieur Albéric BENTH a donné procuration à Monsieur Jean-Claude LABRADOR, Madame Nelly DESMANGLES a donné procuration à Monsieur Julnor BELIZAIRE, Monsieur Lucien ALEXANDER a donné procuration à Monsieur Patrick COSSET, Madame Marie-Lucienne RATTIER a donné procuration à Monsieur Christian NOKO

Etaient absents : M. Jean-Paul FEREIRA, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, M. Chester LEONCE, M. Emmanuel PRINCE, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Christiane BARBE, M. Boris CHONG-SIT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Crépin KEZZA, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, M. René MONERVILLE, M. Claude PLENET, M. François RINGUET, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, Mme Isabelle VERNET, M. Benfélino WAARHEID, M. Enrico WILLIAM, M. Akama OPOYA, M. Rodolphe ALEXANDRE

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

Vu le rapport n° AP-2025-66-21 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESECEG (Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Guyane)

Entendu l'avis de la commission Education, Enseignement supérieur, Formation professionnelle, Apprentissage, Insertion professionnelle du 09/07/2025

Vu le PV de carence du 10/07/2025 ;

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2025-66-21

ARTICLE 1 : ADOPTE le programme Guyane Révélée.

ARTICLE 2 : APPROUVE le modèle de gouvernance par la création d'un réseau de SCIC *(Société coopérative d'intérêt collectif*) pour la première tranche des Villages d'inclusion dits tiers-lieux à construire selon la PPI 2024-2028 (délibération AP-2024-6-6 / du 24/02/2024).

ARTICLE 3 : APPROUVE le modèle économique de la première tranche de six Villages d'inclusion.

ARTICLE 4 : APPROUVE l'aménagement intégré pour la construction du Village d'inclusion de MANA incluant la reprise du CAIT sur le même site.

ARTICLE 5 : APPROUVE les publications d'appels à projet (AAP) et appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour :

- ⇨ La construction de la première tranche des villages d'inclusion par baux à constructions et locations-accessions (crédit-bail)
- ⇨ La création d'une structure de gestion des hébergements temporaires d'insertion
- ⇨ La création de 5 à 8 entreprises d'insertion dans chacun des Villages d'inclusion

ARTICLE 6 : APPROUVE les constructions et équipements pour les villages d'inclusion de la première tranche et d'Iracoubo :

- ⇨ SINNAMARY : Plateau technique pour création d'école de formation aux métiers de la mer, de la pisciculture et de transformation des produits de la mer (économie bleue)
- ⇨ IRACOUBO : Centre de formation et d'interprétation des produits dérivés du manioc
- ⇨ SAINT-GEORGES : Plateau technique de valorisation des déchets plastiques
- ⇨ REGINA : Plateau technique de transformation du cacao

⇨ MANA : Plateau technique artistique (studio musical)

⇨ MARIPASOULA : Plateau technique de formation aux VRD (voieries et réseaux divers)

⇨ MACOURIA : Plateau technique d'agro-transformation et de R & D (recherche et développement).

ARTICLE 7 : **APPROUVE** le recrutement d'une équipe projet pour mettre en œuvre l'ingénierie territoriale ad'hoc dans le cadre de la Mission Pilotage de la performance transverse.

ARTICLE 8 : APPROUVE la mise en œuvre d'une politique partenariale et des moyens associés pour l'optimisation des politiques publiques d'emploi, insertion et formation professionnelle.

ARTICLE 9 : DONNE MANDAT à la Commission permanente pour valider les engagements en fonctionnement et investissements afférents au programme Guyane Révélée.

ARTICLE 10 : AUTORISE le Président de l'Assemblée de Guyane à signer au nom et pour le compte de la Collectivité territoriale de Guyane, tous les documents afférents à cette opération.

ARTICLE 11 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

21 POUR	M. Gabriel SERVILLE, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Philippe BOUBA, Mme Samantha CYRIAQUE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. Christian NOKO, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Keena Annick LEONCE
0 CONTRE	
1 ABSTENTION	Mme Marie-Lucienne RATTIER
NUL(S)	

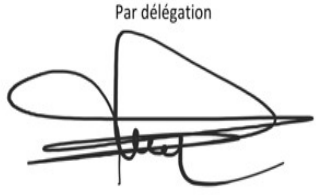
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 15 juillet 2025.

Date d'envoi en préfecture : 28/07/2025
Date de retour préfecture : 28/07/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250715-lmc176877-DE-1-1
Publiée le : 28/07/2025

* Le 1er Vice-Président

Par délégation



Jean-Paul FEREIRA